

Hôtel de Matignon, le 07 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LABEL GRANDE CAUSE NATIONALE 2023

« LE MENTORAT AU SERVICE DE L'EMANCIPATION PROFESSIONNELLE DE TOUS LES JEUNES DE FRANCE »

Tous les jeunes doivent pouvoir trouver leur voie et réaliser leurs projets professionnels quel que soit l'endroit où ils vivent, quelle que soit leur adresse ou leur origine sociale.

C'est pour soutenir cet engagement que la Première ministre a décidé de consacrer la grande cause nationale 2023 à la promotion du mentorat comme levier d'émancipation professionnelle de tous les jeunes de France.

Pour celles et ceux qui sont issus de milieux moins favorisés, celles et ceux qui grandissent dans des contextes socio-culturels difficiles ou celles et ceux qui voient leurs perspectives d'avenir entravées, le lauréat 2023 devra conduire des actions de mentorat favorisant l'orientation ou l'intégration professionnelle des jeunes.

Le label sera délivré à un ou des organismes à but non lucratif qui pourront organiser des campagnes de communication faisant appel à la générosité du public et bénéficier des créneaux de diffusion gratuits sur les antennes des sociétés publiques de radio et de télévision.

Les soumissionnaires devront faire parvenir leur dossier par voie postale en deux exemplaires, sur support numérique, avant le 31 mai 2023, à l'adresse suivante :

Service d'information du Gouvernement (SIG)

Michaël NATHAN, directeur

TSA 80724 - 75334 PARIS CEDEX 07

Seuls les dossiers complets composés des pièces suivantes et seront examinés :

- présentation des enjeux du thème proposé ;
- description de la campagne envisagée (thème, axe créatif, nature des actions, ...)
- présentation d'un budget prévisionnel de la campagne publicitaire (coût, mode de financement de la production des spots de publicité et autres modes de communication envisagés dans le cadre de la campagne) ;
- documents présentant les statuts et activités de l'association ou des différentes associations regroupées dans un collectif, ainsi que le dernier arrêté des comptes.

Contact : 01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr
